

Que vont devenir les petites trésoreries rurales ?

« Avec ce redécoupage des cantons, on peut s'interroger sur l'avenir des services publics. Qu'en sera-t-il notamment de ces petites trésoreries rurales dont le syndicat FO craint la suppression... »

En plein débat sur la nouvelle carte des cantons (lire notre édition du samedi 9 novembre), Joseph Mercuron, conseiller général de La Mothe-Achard, vient de lâcher une petite bombe.

Interpellé par ses collègues, l'élu poursuit en citant des extraits d'une

lettre adressée par Force ouvrière, aux maires et aux présidents des communautés de communes du département : « Le seul critique est atteint depuis longtemps dans les services, peut-on lire dans le courrier du 4 décembre. Des regroupements vont sûrement être proposés... Notamment dans les centres qui comptent moins de cinq agents trésoriers. »

Ces trésoreries rurales de « taille critique » sont au nombre de dix : Beauvoir-sur-Mer, L'Île-d'Yeu, Noirmoutier, Les Herbiers, Pouzauges,

Sainte-Hermine, Chailié-les-Marais, La Mothe-Achard, Maillezais et Char-tonnay. « Nous risquons d'assister au retrait total des services des finances publiques et de voir ainsi de vastes zones rurales jugées non-prioritaires », poursuit le syndicat.

Joint par la rédaction, Jacques Seres ne commentera pas la lettre envoyée par Force ouvrière. Le directeur départemental des finances publiques par intérim (après le départ de Gilles Vialat) confirme « qu'un vaste plan de modernisation a été initié par la direction générale.

Nous devons réfléchir à l'adaptation des services. L'un des sujets de la démarche stratégique concerne le réseau de proximité des trésoreries rurales. Rien n'est acté pour l'instant. »

Le directeur précise également que chaque direction départementale devra « formaliser un diagnostic d'ici le premier trimestre 2014. »

Une copie à remettre à la direction générale.